



DÉFENDEZ L'ÉDUCATION

TENEZ VOS ENGAGEMENTS
MAINTENANT

PRIX DE VENTE DU BULLETIN SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017

DOCUMENT DE POSITION DE LA COALITION NATIONALE DE L'ÉDUCATION POUR TOUS « CONEPT RDC »

Adoptée à l'occasion l'atelier de renforcement de la dynamique partenariale

Entre

Syndicats - ONG – Associations des Parents

(du 08 au 09 juin 2017, Kinshasa)



D'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité. **Tenez vos engagements maintenant !**

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BULLETIN SCOLAIRE 2016 - 2017

DOCUMENT DE POSITION DE LA CONEPT RDC.

La Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous « **CONEPT RDC** » vient de prendre connaissance de la lettre n° MINEPSP/CAB MIN/0392/2017 du 09 avril 2017 du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel relative à la vente du bulletin scolaire pour l'année scolaire 2016 – 2017. La **CONEPT RDC** constate que le prix de cet imprimé est fixé à 1000 FC (mille francs congolais) la pièce pour l'année en cours, alors qu'il coûtait 250 francs congolais, soit une augmentation 400% par rapport aux années antérieures.

Cette décision est malheureusement contraire :

- au message du Président de la République du 30 août 2010 à Kananga qui lance officiellement la politique de gratuité de l'enseignement primaire et demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour son application dès l'année scolaire 2010 – 2011 ;
- à la lettre n°MINEPSP/CABMIN/010/2010 du 09 octobre 2010 du Ministre de l'Enseignement primaire, Secondaire et professionnel portant mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire. Celle-ci précise qu'il faut entendre par gratuité « **la prise en charge par l'Etat de tous les frais scolaires directs à savoir le minerval, l'assurance scolaire, les frais de motivation ..., les frais des imprimés** c'est-à-dire le bulletin et la carte d'élève compris ;
- aux conférences des ministres provinciaux en charge de l'éducation avec le Ministre national de l'EPSP tenue à Kinshasa et qui confie la prise en charge des frais d'imprimés notamment du bulletin d'élèves aux provinces ;
- à la lettre signée conjointement par les Ministres des Finances et du Budget, en réponse à celle de Mme Alice Albright, Directrice Générale du Partenariat Mondiale Pour l'Éducation « **PME** » engageant le Gouvernement de la RDC à prendre les mesures nécessaires à l'élimination des frais scolaires directs afin de permettre à tous les enfants d'accéder à l'école de manière équitable, notamment les filles et les enfants vivant en milieu rural ;
- aux points d'attention soulevés dans la lettre d'endossement de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016 – 2025 par les Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'éducation de janvier 2016 notamment **la suppression des frais scolaires directs** contraires à la politique de gratuité initiée en 2010 et susceptibles de conduire à une interruption prématurée de la scolarité des enfants, les plus défavorisés en particulier et **la nécessité de comptabiliser dans le budget national les flux ascendants** ;
- à la lettre d'endossement par la société civile de la Stratégie sectorielle de l'Éducation et de la Formation qui recommande que les mesures adéquates soient

prises pour permettre une mise en œuvre effective des réformes prioritaires identifiées notamment **la suppression totale des frais de scolarité conformément à l'article 7 alinéa 18 de la loi – cadre de l'enseignement national du 11 février 2014.**

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « CONEPT RDC » constate que :

La fixation à la hausse des frais de bulletin ne participe pas à la mise en œuvre effective de la politique de gratuité et est contraire à l'engagement du Gouvernement à supprimer complètement les frais scolaires directs. En effet, ces bulletins sont vendus mêmes aux élèves de l'école primaire pourtant gratuite.

1. Le Ministère de l'EPSP lève, par cette décision, l'option de :
 - Passer outre les engagements envers les Partenaires locaux et la société civile - les Partenaires Techniques Financiers du secteur de l'éducation et de compromettre ainsi l'atteinte des résultats dans la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de Formation qui prévoit de poursuivre et de renforcer la politique de la gratuité
 - Mettre en danger le Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education « **PAQUE** » financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (**PME**) en ce que, les questions liées à **la suppression des frais directs imposés aux parents et la gestion transparente des flux ascendants** sont des mesures attendues par les Partenaires avant le démarrage ce projet
2. L'augmentation des frais de scolarité notamment des bulletins devenue récurrente ne tient pas des enfants vulnérables alors que le Gouvernement a pris l'engagement de ne laisser personne dehors.

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « **CONEPT RDC** » attire l'attention du Gouvernement, des Ministres ayant pour charge l'Enseignement sur ce point que, **du fait de l'autorité publique, ce nouveau développement contribuera à renforcer la marchandisation de l'Education - obstruera le droit de l'enfant à l'éducation – génèrera des malentendus dans la gestion du partenariat étant donné que les partenaires éducatifs ne sont pas tous d'accord.**

Appel à l'action.

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « **CONEPT RDC** » recommande

Au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel « EPSP » de :

- Honorer les engagements du Gouvernement concernant la prise en charge des imprimés en retirant de la vente les bulletins dans toutes les écoles primaires de la

république et de les offrir gratuitement aux élèves de ce niveau d'enseignement conformément aux engagements de l'Etat

- Rassurer les parents, les élèves et la communauté nationale que le bulletin d'élève n'est pas une marchandise et communiquer en toute transparence le volume des recettes attendues ainsi que la clé de répartition
- Faire ressortir ces recettes dans le budget de l'Etat
- se réserver de toute mesure tendant à multiplier et/ou à augmenter les frais de scolarité, en vue de mieux préparer la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle et des cibles 1 et 2 de l'Objectif de Développement durable 4.

Au Groupe Local des Partenaires de l'Education - la Société civile – les familles de :

- Accentuer la veille sur la question des frais de scolarité, point névralgique qui impacte sur la vulnérabilité des élèves filles et garçons quant à leur maintien et achèvement du cycle primaire et secondaire.

Fait à Kinshasa, le 09/06/2017

Pour la CONEPT RDC

Coordonnateur National

Présidente du Conseil d'Administration



Jacques TSHIMBALANGA



Béatrice BOLAMPEKWA

